

# SEANCE DU 5 mars 2020

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

### COMMUNE

#### section de fonctionnement

❖ résultat antérieur reporté.....	59 508.00 €
❖ recettes .....	876 548.23 €
❖ dépenses.....	716 425.92 €
<b>résultat excédent.....</b>	<b>419 630.31 €</b>

#### section d'investissement

❖ résultat antérieur reporté .....	- 405 391.37 €
❖ dépenses .....	247 197.41 €
❖ recettes .....	511 693.07 €
<b>résultat déficit.....</b>	<b>- 140 895.71 €</b>

Résultat global de l'exercice ..... 278 734.60 €

### LOGEMENTS SOCIAUX

#### section de fonctionnement

❖ résultat antérieur reporté.....	0.00 €
❖ recettes .....	42 047.17 €
❖ dépenses.....	13 225.53 €
<b>résultat excédent.....</b>	<b>28 821.64 €</b>

#### section d'investissement

❖ résultat antérieur reporté .....	- 28 194.28 €
❖ dépenses .....	28 821.64 €
❖ recettes .....	28 194.28 €
<b>résultat déficit.....</b>	<b>- 28 821.64 €</b>

Résultat global de l'exercice.....0.00 €

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

### COMMUNE

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de FONCTIONNEMENT de :

- au titre des exercices antérieurs :	259 508.00 €
- au titre de l'exercice arrêté :	160 122.31 €
soit un résultat à affecter de	419 630.31 €

Considérant POUR MEMOIRE que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 77 088.44 €

- résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser :	- 140 895.71 €
- solde des restes à réaliser en investissement.....	82 355.23 €

#### AFFECTATION OBLIGATOIRE

- besoin à couvrir : .....	58 540.48 €
- solde .....	361 089.83 €

AFFECTE en réserve : ..... 58 540.48 €

AFFECTE à l'excédent de fonctionnement reporté ... 361 089.83 €

### LOGEMENTS SOCIAUX

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de FONCTIONNEMENT de :

- au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
- au titre de l'exercice arrêté :	28 821.64 €
- soit un résultat à affecter de	28 821.64 €

Considérant POUR MEMOIRE que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 29 865.00 €

- résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser : - 28 821.64 €  
- solde des restes à réaliser en investissement 0.00 €

### **AFFECTATION OBLIGATOIRE**

- besoin à couvrir : ..... 28 821.64 €  
- solde ..... 0.00 €

**AFFECTE en réserve:** ..... 28 821.64 €

**AFFECTE à l'excédent de fonctionnement reporté ...** 0.00 €

### **BUDGET 2020 – Vote des subventions**

<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>MONTANT ACCORDE</b>
Anciens Combattants	301.00 €
Aînés Ruraux	312.00 €
Comité des Fêtes	3 600.00 €
Espérance Sportive de CHAMPFLEUR (E.S.C.)	3 200.00 €
Coopérative scolaire	2 574.00 €
Gymnastique	180.00 €
Yoga	200.00 €
Chasse	488.00 €
Documentation pédagogique de MAMERS	65.00 €
Prévention routière (sous condition d'intervention)	0.00 €
Foyer socio-éducatif du collège d'ANCINNES	105.00 €
Association des Maires du Canton	0.00 €
Association des parents d'Elèves	193.00 €
Comice agricole cantonal (si organisation)	0.00 €
C.C.A.S.	54.00 €
Les Amis du Lavoir	255.00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Ancinnes	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 577.00 €</b>

### **DOTATION AMENDES DE POLICE – Demande de subvention**

Devant la vitesse excessive constatée dans le hameau de Groutel, il y a lieu de sécuriser cet endroit parce qu'il est quotidiennement fréquenté par les enfants qui y prennent le car pour se rendre au collège, mais aussi parce que, à un point donné, un manque flagrant de visibilité à la sortie d'une courbe met en danger les allées et venues des habitants de ces lieux.

Afin de sécuriser l'agglomération du hameau de Groutel, traversé par la RD 55, un axe très fréquenté, le Conseil Municipal envisage la mise en place d'une limitation à 30 km/h, avec signalisation adaptée et réglementaire, et d'un plateau surélevé sur l'ensemble du carrefour.

Le coût de l'opération s'élève à : **20 578.65 € HT soit 24 694.38 € TTC**

Pour aider à la réalisation de ce projet, le Conseil Municipal :

- 1/ sollicite une aide dans le cadre de la dotation « amendes de police »
- 2/ s'engage à réaliser l'opération dans l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante.

### **ECOLE – Participation aux dépenses de fonctionnement**

Conformément à la délibération en date du 17 juillet 1998, le Conseil Municipal fixe le tarif pour l'année scolaire 2019/2020 à :

- 1 223.99 € par enfant scolarisé en maternelle,
- 402.00 € par enfant scolarisé en primaire.

### **ECOLE – Prix de fin de scolarisation**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer, au titre de la remise des prix de fin d'année scolaire 2019/2020, la somme de 45 .00 €/élève pour l'achat de livres.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Suite à la précédente réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire apporte quelques précisions concernant l'implantation d'une borne Leclerc, commémorant la Libération de Champfleur par la 2<sup>ème</sup> DB du Maréchal Leclerc. Le coût, hors transport et installation, est de 1 800 € net. L'accord du comité historique de la Fondation du Maréchal Leclerc de Hautecloque est nécessaire pour pouvoir implanter cette borne. Il appartiendra ensuite à la commune de déposer des dossiers de demande de subvention auprès du service départemental de la Sarthe de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants), du Souvenir Français de la Sarthe, de l'association départementale des Anciens de la 2<sup>ème</sup> DB, de la Transmission de la Mémoire et peut-être de la Communauté Urbaine d'Alençon au titre de « musée à ciel ouvert ».

- Monsieur le Maire informe de sa rencontre avec M. MALO de l'entreprise TDF, mandatée par un opérateur de téléphonie pour l'installation d'une antenne à Champfleur. Le site retenu se situe à Marigné.

- Monsieur AUBERT informe de l'acquisition d'un isoloir pour PMR (personnes à mobilité réduite) pour 320 € HT